

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Nombre de Conseillers : En exercice : 11
Présents : 06
Votants : 06

Date de convocation : 12.10.2023 Date d'affichage : 12.10.2023

Le dix-neuf octobre de l'an deux mil vingt-trois
A 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, CLAUZIER Manon,
Etaient excusés : VIDAL Carine, AMBLARD Gilles
Etaient absents : SABOT Nicolas, GAT Nicolas, BASSET Anselme
Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE POUR L'ELARGISSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DE FERMENAS

Dans le cadre des travaux d'élargissement de Route de Fermenas, le Maire expose la nécessité par la commune d'acquiescer une partie de la parcelle AK0016 d'une surface totale de 21645m². Les propriétaires ont signé une promesse de vente à la commune de Rochessaive au prix de 0.84€/m².

Le cabinet de géomètres Rémy et Faure venant de nous faire passer le document d'arpentage et avec l'accord de découpage des propriétaires, la surface définitive de l'achat est de 859m². La parcelle acquise portant désormais le n° AK 346.

Ceci exposé,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L. 2241-1
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et son article L.1111-1

Il est proposé de faire l'acquisition de la parcelle AK 346 pour un montant de 721.56€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve l'acquisition de gré à gré de la parcelle AK 346 moyennant la somme de 721.56€.
- Approuve la prise en charge par la Commune de Rochessaive des frais d'acquisition (impôts, contributions et autres charges auxquels l'immeuble est assujetti ainsi que les frais de notaire et frais de géomètres).
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Sébastien VERNET



La Secrétaire de séance,
Lydie BENLIAN